

Comment retirer son diplôme ?

à partir de 1994 :

- la procédure classique pour la remise des diplômes doit rester **la remise en main propre à l'université**

Adressez-vous directement au service de scolarité de LYON1 où s'est déroulée votre inscription universitaire en vous munissant **d'une pièce d'identité** (sont acceptés: carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour). Pour un diplôme de l'année N-1, votre attestation de réussite vous sera demandée.

Vous trouverez sur la page d'accueil du site internet de l'Université (<http://www.univ-lyon1.fr/>) une rubrique *Facultés – Ecoles – Instituts* qui vous permettra d'accéder aux coordonnées et à la localisation géographique du service de scolarité concerné par votre diplôme.

Les **procurations** sont admises, il est possible de remettre le diplôme à un tiers, porteur d'une procuration (utilisez le formulaire type en annexe « procuration » daté et signé par les deux parties + pièce d'identité du diplômé ou copie + pièce d'identité du tiers porteur de la procuration.

- l'envoi du diplôme par courrier à votre domicile doit impérativement faire l'objet d'une **demande par écrit**

Votre demande par email ou par courrier doit indiquer précisément votre **nom, prénom, l'intitulé du diplôme obtenu, l'année d'obtention, votre adresse ou adresse de l'ambassade, votre email et numéro de téléphone.**

Votre demande sera accompagnée d'une **copie d'une pièce d'identité** et du bon d'envoi en recommandé (complété à votre nom et adresse) avec accusé de réception (à demander à la poste).

Le diplôme est expédié en recommandé sur votre lieu de résidence, ou si vous résidez à l'étranger, à l'Ambassade ou Consulat de France le plus proche du lieu de votre résidence.

Si vous résidez en France accompagnez votre demande d'une enveloppe **rigide** format A4 (23x32) affranchie au tarif en vigueur « recommandé avec AR » jusqu'à 250 gr, soit 5,58 euros ET du bordereau d'envoi AR de la poste complété par vos soins .

Si vous résidez à l'étranger, accompagnez votre demande d'un coupon international pour l'affranchissement d'une enveloppe **rigide** de 250 g en recommandée avec AR ;

avant 1994 :

Faire une demande écrite aux services de scolarité concernés :

- Pour un D.U.T : contacter la scolarité de l'I.U.T : 04 72 69 20 13 scolarite.IUT@univ-lyon1.fr
- Pour un DEUG (hors staps) : contacter la scolarité de la FST: 04 72 44 58 19 scolarite.licence.STS@univ-lyon1.fr
- Pour un DEUG STAPS : contacter la scolarité STAPS : 04.72.44.83.44 Scolarite.STAPS@univ-lyon1.fr
- Pour une Licence générale, Maîtrise : contacter le département concerné.
- Pour un D.E.S.S, D.E.A, Doctorat : contacter le Service des Etudes Doctorales: 04.72.44.79.30
scolarite.etudes-doctorales@univ-lyon1.fr

- Pour les diplômes de santé (diplômes nationaux et DU) : s'adresser à la scolarité concernée comme après 1994.
- Pour les diplômes de l'ISFA : contacter la scolarité ISFA au 04 37 28 76 30 Scolarite.ISFA@univ-lyon1.fr
- Pour les diplômes de POLYTECH : contacter le standard 04 26 23 71 42 polytech@univ-lyon1.fr

Si on a perdu son diplôme ?

Un diplôme est toujours délivré en exemplaire unique, vous pouvez demander un uplicata :

En cas de **perte, de destruction ou de vol**, l'intéressé doit présenter toutes pièces justificatives officielles permettant de vérifier la validité de la demande (déclaration de sinistre, récépissé de plainte, déclaration sur l'honneur, etc.)

Seul l'établissement ayant délivré le diplôme original est habilité à délivrer un duplicata

Le duplicata est établi sur l'imprimé officiel, affecté d'un nouveau numéro avec la mention « duplicata »

La demande peut se faire par courrier dans les mêmes conditions que pour l'envoi d'un diplôme au domicile (voir les conditions ci-dessus)

L'identification du service destinataire de votre demande se fait selon les mêmes critères que pour le retrait d'un diplôme (voir ci-dessus)

Si votre état civil a été modifié ?

En cas de changement de nom-prénom-sexe.....vous devez fournir toute pièce justificative de ce changement à l'établissement qui a délivré le diplôme original qui vous délivrera alors un duplicata

Possibilité également à votre demande, d'ajouter sur le diplôme un nom d'usage au nom patronymique (justifier ce droit d'usage par une copie ou extrait d'acte d'état civil, photocopie du livret de famille, CNI....)

Le duplicata est établi sur l'imprimé officiel, affecté d'un nouveau numéro avec la mention « duplicata »

Votre demande se fera dans les mêmes conditions que pour l'envoi d'un diplôme au domicile (voir les conditions ci-dessus) :

L'identification du service destinataire de votre demande se fait selon les mêmes critères que pour le retrait d'un diplôme (voir ci-dessus)